



Syndicat mixte Intercommunal de collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/049

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2023-014**

SEANCE DU 26 AVRIL 2023

Date d'envoi des Convocations : 14 avril 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 17
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six avril, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le quatorze avril, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à M. GILLET

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO, FRANCO, BESSON

COPAMO : Mmes BLANC, RIBERON, Ms BIOT, OUTREBON, BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, JOASSARD, DESCHANEL

Etaient excusés :

CCVG : M. BOISSERIN

COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc

CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, COSTE Gérald

Était absent : /

**OBJET : Projet de construction des déchetteries du SITOM sur la
CCVG et COPAMO : foncier**

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Brignais en date du 17 mars 2023
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Mornant en date du 22 mars 2023
Vu l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'études Naldéo en 2022

Le Président expose l'avancée des projets de construction d'une déchetterie par le SITOM sur la CCVG.

- Une étude a été envisagée pour la réalisation d'une déchetterie sur les terrains des syndicats des eaux MIMO et SIDESOL à Millery à proximité de l'ancienne gare. Le PLU était en cours de modification pour permettre ce projet. Il a été abandonné en raison du projet de tram train porté par la Région et de la nécessité de réaliser un parking d'une taille suffisante sur le foncier initialement prévu pour la déchetterie.
- Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'études pour la construction d'une déchetterie sur Montagny et d'une autre sur Brignais d'une taille moyenne ou d'une seule déchetterie sur Brignais d'une taille supérieure permettant d'accueillir 27 500 habitants.

Le Président explique que le fonctionnement de l'actuelle déchetterie de Brignais est contraint car le site est chargé.

La déchetterie de Brignais accueille les habitants des communes de Vourles, Millery et Brignais. Les habitants de Chaponost fréquentent majoritairement la déchetterie de Chaponost et les habitants de Montagny en partie celle de Mornant.

Cette déchetterie fonctionnerait normalement si les 10 000 habitants de Vourles, Millery et Montagny sortaient de la déchetterie de Brignais pour fréquenter une autre déchetterie à construire.

La déchetterie de Brignais a été construite en 1992. Elle a connu des extensions et compte 11 bennes en place et 3 conteneurs maritimes qui permettent le tri de tous les flux et notamment les nouvelles REP ABJ et ASL mises en place en septembre 2022.

Afin de répondre aux besoins futurs, il y a lieu d'envisager la construction d'un nouveau site permettant d'accueillir 27 500 habitants représentant la population des 4 communes Montagny, Vourles, Millery et Brignais à horizon 2025.

Tableau des populations estimatives envisagées dans le cadre du projet

	Population 2023	Projection population 2025
Brignais	12 572	15 000
Millery	4 392	5 000
Montagny	3 236	3 500
Vourles	3 495	4 000
Total des 4 communes	23 695	27 500

Le Président mentionne qu'il est difficile de trouver un foncier adapté à ce genre d'équipement. Dans le plan de mandat 3 déchetteries devaient être réalisées : Saint-Laurent, Saint-Symphorien-d'Ozon et une autre sur la CCVG.

En parallèle, la déchetterie de Mornant est également surchargée même si elle a été soulagée par l'ouverture de la déchetterie de Saint-Laurent.

Depuis de nombreuses années le SITOM travaille avec les communes de la CCVG pour trouver un foncier adapté.

Monsieur le Maire de Brignais a proposé un terrain communal en bordure de l'A 45 dans l'ancien fuseau réservé pour l'élargissement de cette voie.

La commune propriétaire du foncier a demandé une estimation des domaines pour ce terrain classé en zone U. Le PLU de la commune impose un coefficient de biotope de 30 % pour toute construction en zone U.

La déchetterie étudiée dans le cadre de la l'étude de faisabilité comporte 9 compacteurs, 5 alvéoles, 8 bennes, un espace réemploi, et 3 conteneurs maritimes.

Cette déchetterie permettant l'accueil de 27 500 habitants pourrait être construite sur un foncier d'environ 13 200 m² environ.

Cette opération nécessite selon l'étude de faisabilité environ 10 000 m² en zone U et environ 3 200 m² environ en zone N pour un total de 13 200 m². Cette surface sera à affiner en fonction des besoins du projet.

L'estimation des domaines en date du 23/12/2022 mentionne les prix suivants :

- 40 €/m² en U
- 1,4 /m² en N

En fonction de ces données et ces surfaces mentionnées ci-dessus l'acquisition foncière représenterait sur les surfaces indiquées un montant de 404 480 €

- Dont 382 680 € pour la ville de Brignais
- Dont 21 800 € pour le particulier

Le Président précise aux délégués que cette délibération permettra de se prononcer sur la stratégie foncière concernant cette opération mais également la construction des futures déchetteries à construire.

Le Président mentionne que le SITOM est majoritairement propriétaire du foncier des déchetteries à l'exception de :

- La déchetterie de Brignais - en 1992 Monsieur Michel Thiers, Maire de Brignais mais également Président du SITOM à mis à disposition le terrain gratuitement
- La déchetterie de st Didier Sous Riverie - Monsieur le Maire à mis à disposition le terrain gratuitement
- La déchetterie de Chaponost – en 2002 Monsieur FILLION, Maire de Chaponost à mis à disposition le terrain moyennant une convention

Le Président transmet les informations mentionnées dans le courrier de Monsieur le Maire de Brignais daté du 17 mars 2023 :

- L'estimation des domaines de 40 € au mètre carré en zone U et 1,4€ en zone N
- La location du foncier pour un montant de 3 000 euros par mois représentant une mise à disposition du terrain ainsi que la prise en compte d'une perte fiscale pour la commune, due à l'occupation du terrain par une collectivité locale et non par une entreprise qui générerait de la CFE. (Sur une durée d'amortissement de 20 ans ce loyer représente la somme de 720 000 Euros)
- L'occupation du foncier de l'actuelle déchetterie.

Le Président transmet les informations mentionnées dans le courrier de Monsieur le Maire de Mornant daté du 22/3/2023. Monsieur le Maire de Mornant confirme sa volonté d'accompagner le SITOM dans la mise à disposition d'un foncier adapté à la réalisation d'une déchetterie répondant aux besoins des habitants de la communauté de communes .

Le Président demande aux délégués d'approuver :

- La volonté d'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation par le SITOM de la déchetterie sur la CCVG au prix des domaines (40 € au mètre carré en zone U et 1,4€ en zone N)
- L'occupation du foncier actuel sur la déchetterie rue des Ronzières à BRIGNAIS, via une convention de mise à disposition gracieuse
- L'engagement à avancer sur la construction d'une déchetterie du SITOM sur la COPAMO

Le Président après les débats avec l'ensemble des délégués dit que :

- Le SITOM est favorable à la mise à disposition du terrain pour la réalisation de ses déchetteries au profit des habitants des communes moyennant une convention
- Le SITOM souhaite rester dans la logique d'acquisition du foncier pour réaliser les déchetteries

- Le SITOM n'accepte pas une proposition de location du foncier propriété de la mairie de Brignais.
- Le SITOM souhaite faire porter l'ensemble des investissements dans le cadre d'un principe de solidarité par l'ensemble des communes du territoire.
- Le SITOM souhaite avancer sur la construction d'une déchetterie du SITOM sur la CCVG dès lors que l'acquisition du foncier est réalisée.
- Si le projet de la déchetterie de la CCVG ne peut aboutir le SITOM s'engage à avancer sur la construction d'une déchetterie sur la COPAMO dont le besoin de construction d'un nouvel équipement est nécessaire.
- Les dépenses sont prévues au budget 2023.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité des votants

APPROUVE	l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation par le SITOM de la déchetterie sur la CCVG sur le foncier le long de l'A 45 au prix des domaines (40 € au mètre carré en zone U et 1,4€ en zone N) .
S'ENGAGE	à avancer sur la construction d'une déchetterie du SITOM sur la CCVG dès lors que l'acquisition du foncier est réalisée.
APPROUVE	Le principe d'occupation du foncier actuel sur la déchetterie rue des Ronzières à BRIGNAIS, via une convention de mise à disposition gracieuse.
S'ENGAGE	à avancer sur la construction d'une déchetterie du SITOM sur la COPAMO avec l'accompagnement de la commune de Mornant.
AUTORISE	le Président à mener les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer lesdites conventions et tous les documents afférents.
DIT	que les dépenses sont prévues au budget 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ



La Secrétaire de séance

Céline ROTHÈA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :